



Remboursement Pole emploi

Par **Plume45**, le **09/10/2013** à **16:51**

Bonjour,

J'ai été licencié pour cause économique.

On m'a donc proposé la CSP (1 an à 80% de mon salaire)

Si j'attaque mon employeur aux prud'hommes et que le jugement est prononcé en ma faveur c'est un licenciement sans cause réelle et sérieuse la CSP n'a donc plus lieu, donc que devrais je rembourser au pole emploi ??

Merci d'avance

Par **Lag0**, le **09/10/2013** à **17:07**

Bonjour,

Dans l'autre sujet : http://www.experatoo.com/prud-hommes/licenciement-proces-pole-emploi_121623_1.htm#.UIVxK2f2Wvc

Vous dites avoir déjà mené la procédure et avoir eu gain de cause.

Maintenant, vous nous dites "si j'attaque mon employeur aux prud'hommes".

Il y a donc un problème !!!

Par **Plume45**, le **09/10/2013** à **17:23**

Je fais des supposition pour expliquez au gens le cas général en fait !!! Car dans l'autres

c'était pour demander si je pouvais faire appel et je peux faire appel apparemment.
Maintenant il faut que je sache si ils sont en droit de me réclamer cette somme.

Par **Lag0**, le **10/10/2013** à **07:36**

Cette réponse, vous l'avez eu plusieurs fois déjà sur l'autre sujet. Simplement, vous ne souhaitez pas l'entendre.

Il n'est pas utile, sur ce forum, de "modifier" la réalité pour avoir des réponses. Les bénévoles qui répondent peuvent ainsi avoir l'impression d'être pris pour des poires...

Par **Plume45**, le **10/10/2013** à **09:26**

Molo !!

Pas besoin de s'énerver, je ne change pas la réalité, j'essaie de comprendre ma situation, moi j'ai justement l'impression que depuis mon licenciement on me prend pour une poire et je cherche du soutien et non des jugements.

Merci.

Par **amajuris**, le **10/10/2013** à **09:45**

bjr,

mais pour vous soutenir, il faudrait que votre position soit juste sur le plan juridique.

les bénévoles qui vous ont répondu vous ont tous indiqués que vous devrez rembourser l'indu versé par pôle emploi si celui-ci en fait la demande.

cdt

Par **moisse**, le **10/10/2013** à **10:14**

Bonjour,

La même requête a été formulée sur un autre forum de discussion avec des réponses parfois différentes.

C'est pourquoi il appartient à chacun de faire le tri entre les réponses qui restent sur le strict terrain juridique, et les réponses qui tiennent plus de l'opinion, du soutien moral, que de la dure réalité des textes.

Par **Lag0**, le **10/10/2013** à **13:26**

[citation]moi j'ai justement l'impression que depuis mon licenciement on me prend pour une poire et je cherche du soutien et non des jugements. [/citation]

Désolé si ma réflexion ne vous a pas plu, mais franchement, une personne qui présente une situation qui est censée être la sienne de plusieurs façons différente, on se demande ensuite laquelle est vraie, si au moins une est vraie et si l'on ne se moque pas de nous !

[citation]J'ai attaqué mon employeur aux prud'homme et le 13 Septembre j'ai obtenue gain de cause.

6 mois d'indemnité sans cause réelle et sérieuse. [/citation]

[citation]Si j'attaque mon employeur aux prud'hommes et que le jugement est prononcé en ma faveur c'est un licenciement sans cause réelle et sérieuse la CSP n'a donc plus lieu, donc que devrais je rembourser au pole emploi ?? [/citation]

Par **Plume45**, le **10/10/2013** à **13:29**

Merci pour l'acharnement, Oui ça m'est arrivée.

Je chercher des réponses, des solutions et de l'aide c'est tout merci.